



DROIT A L'IMAGE

Saison 2023/2024

De nombreuses activités et de manifestations organisées par le club ou la FFJDA peuvent être l'occasion de photographies ou de séquences vidéo destinées à la promotion de la discipline pratiquées pour illustrer les activités des licenciés du club.

Ces images ainsi captées pourront être intégrées sur tous supports de communication quels qu'ils soient et notamment : site internet du club, journaux, calendrier, brochures, etc.

Cette autorisation est consentie à titre gratuit.

En cas de refus, le licencié concerné se mettra en retrait lorsqu'il y aura des prises de vues.

Nom du licencié : _____ Prénom du licencié : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

Autorise ⁽¹⁾

N'autorise pas ⁽¹⁾

Aizenay Judo Club à photographier ou à filmer puis à utiliser ces images.

A _____, le _____

Signature du licencié

⁽¹⁾ Cocher la case